

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.098

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 3/4

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Par un courrier en date du 09 MAI 2015, Monsieur ROLAND GALTIER, Technicien-Conseil pour les orgues historiques auprès du Ministère de la Culture et de la Communication a informé le maître d'ouvrage de la réception sans réserves de la tranche 2/4 le 06 mai 2015 dernier. Afin de coordonner au mieux la mise en place de l'orgue avec les travaux de restauration en cours de l'Eglise (bas-côtés Nord et Sud), il serait judicieux de lancer la tranche 3/4 ("Transmissions, divers et Tuyauteries") d'une durée prévisionnelle de six mois, dès le mois d'octobre 2015 permettant une continuité des travaux de restauration en atelier.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), Conservation Régionale des Monuments Historiques propose également de poursuivre l'opération de restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame en réalisant la tranche 3/4 « Transmissions, divers et tuyauteries », sur le budget 2015 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le montant subventionnable des travaux s'élève à 129.965 € hors taxes (y compris le remplacement des postages en plomb), soit 155.958,00 € TTC, pour lequel l'Etat apporterait une subvention de 35 %, soit 45.487,75 €.

Le budget prévisionnel de la tranche 3/4 est le suivant :

- Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) ...	45.487,75 €
- Conseil Régional	indéterminé
- Conseil Départemental	indéterminé
- Autofinancement (H.T.)	84.477,25 €
- Montant des travaux subventionnables	129.965,00 € H.T.

Le calendrier des travaux prévoit le début des travaux en octobre 2015, pour une durée prévisionnelle de six mois.

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide de l'Etat, du Conseil Régional de Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Charente Maritime, pour l'attribution de subventions relatives à la restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame, tranche 3/4 « Transmissions, divers et tuyauteries ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de restaurer l'orgue de l'église Notre Dame de Royan,
- Vu le courrier du 09 mai 2015 de M. Roland GALTIER, Technicien-conseil auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme de travaux de restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame (tranche 3/4) pour un montant de 129.965 € hors taxes (y compris remplacement des postages en plomb), soit 155.958,00 € TTC.
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 45.487,75 €,
- de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Charente Maritime, aux taux les plus élevés,
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 155.958,00 € TTC sur le budget communal 2015, et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) . 45.487,75 €
 - Conseil Régional indéterminé
 - Conseil Départemental indéterminé
 - Autofinancement 84.477,25 €
 - Montant des travaux subventionnables 129.965,00 € H.T.
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en octobre 2015 pour une durée prévisionnelle de six mois.
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que le n° SIRET de la commune est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la commune a la libre disposition du bien concerné,
- d'indiquer que la tranche 3/4 n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO